97.08 - N° 34.1



# REMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LES PRIMES VERSÉES EN 1996 DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS ET PLUS

En 1996, les salariés du secteur privé et semi-public ont perçu en moyenne 13,8 % de leur rémunération sous forme de primes. Les primes mensuelles représentent 6,6% de la rémunération totale. Elles évoluent au même rythme que le salaire de base. Les primes non mensuelles représentent 7,2% de la rémunération totale. Leur part diminue de 0,4 point en un an. Le gain moyen mensuel brut d'un salarié, toutes primes comprises, s'élève à environ 12 800 F en octobre 1996.

## La part des primes non mensuelles dans les gains diminue

Sur le champ constant des établissements présents dans l'échantillon en 1995 et en 1996 (1), la part des primes (14,3%) diminue de 0,4 point par rapport à 1995.

Si les primes mensuelles représentent toujours 6,8% de la rémunération totale, la part prise par les primes non mensuelles se réduit. Elle atteint 7,5% en 1996 contre 7,9% en 1995 (tableau 1).

Les primes non mensuelles prennent du retard sur l'évolution du salaire de base sauf dans le cas des techniciens agents de maîtrise. La diminution de la part des primes non mensuelles dans la rémunération totale est particulièrement forte chez les cadres (-0,9 point) où elle



<sup>(1) -</sup> En raison de la modification intervenue dans le tirage de l'échantillon en 1996, ces résultats ne peuvent être directement rapprochés des résultats concernant l'année 1995. L'évolution dans la structure de la rémunération totale ne peut être appréhendée qu'à partir du sous-échantillon des établissements présents les deux années (cf. encadré n°1).

Encadré nº1

#### **AVERTISSEMENT**

L'enquête annuelle sur les «primes» des salariés est réalisée chaque année depuis 1989 (excepté 1990), par voie postale, en janvier de l'année n+1, auprès d'un cinquième des établissements ayant répondu à l'enquête semestrielle sur les gains des salariés d'octobre de l'année n. L'échantillon de l'enquête semestrielle a été modifié en 1996. Afin d'alléger la charge des entreprises, les établissements de 10 à 49 salariés sont dorénavant interrogés avec un taux de sondage d'un huitième, et renouvelés par rotation tous les cinq ans. De plus, l'enquête s'adresse désormais aux établissements de 10 salariés et plus, contre 11 et plus auparavant. Dans le nouvel échantillon un grand nombre de petits établissements n'ont donc pas été interrogés en 1995 et la comparaison des résultats des deux enquêtes s'en trouve affectée. Elle ne peut porter que sur le champ constant des établissements présents dans l'échantillon en 1995 et en 1996.

s'ajoute à une réduction de la place occupée par les primes versées régulièrement chaque mois (-0,4 point).

Ces primes régulières s'accroissent en revanche plus vite que le salaire de base pour les employés, les techniciens et les agents de maîtrise. Leur part s'accroît de (+ 0,3 à + 0,4 point) (graphiques 1a et 1b).

## Les secteurs les mieux dotés en primes non mensuelles sont aussi ceux où les rémunérations sont les plus élevées

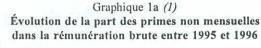
C'est le secteur de l'intermédiation financière qui offre le pourcentage de primes non mensuelles le plus élevé (13,5 %). Le secteur de l'assurance est aussi très bien doté en primes non mensuelles ainsi que les secteurs de la chimieparachimie, des activités immobilières et de la recherche et développement (tableau 2).

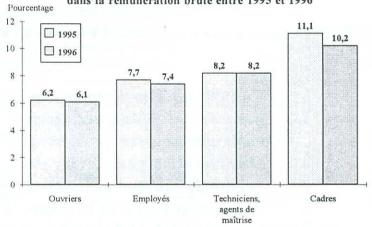
Ce fort taux de primes non mensuelles s'ajoute à un salaire de base lui aussi plus élevé que la moyenne dans les secteurs de l'intermédiation financière, de l'assurance, de la chimie-parachimie et de la recherche et développement.Si on ajoute, au gain moyen d'octobre (primes men-

Tableau 1 Répartition de la rémunération brute totale par type de rémunération en 1996

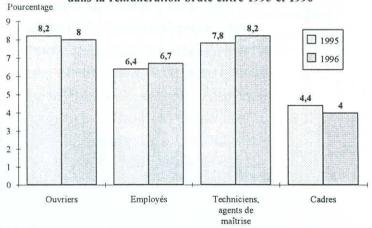
Catégorie professionnelle	Gains mensuels théoriques en 1996 (en francs)	Décomposition du gain mensuel théorique (en %)					
		Salaire de base	Heures supplé- mentaires	Primes mensuelles	Primes non mensuelles		
Ouvriers	9 464	84,1	2,4	7,7	5,7		
Employés	10 348	85,5	0,8	6,1	7,5		
Techniciens et agents de maîtrise	14 213	83,2	1,0	7,5	8,3		
Cadres	25 178	86,2	0,2	3,8	9,9		
Ensemble des salariés	12 783	85,0	1,2	6,6	7,2		

Source : complément annuel à l'enquête Acemo semestrielle sur les gains des salariés " enquête primes ".





Graphique 1b (1) Évolution de la part des primes mensuelles dans la rémunération brute entre 1995 et 1996



(1) - Les chiffres concernant 1996 figurant sur les graphiques 1a et 1b correspondent au souséchantillon des établissements présents en 1995 et 1996 et ne peuvent être rapprochés des chiffres figurant dans le tableau 1.

Encadré n°2

## L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

L'enquête complémentaire à l'enquête semestrielle sur les gains des salariés concerne les rémunérations annuelles, décomposées par type de rémunération : salaire de base, heures supplémentaires, primes mensuelles et primes non mensuelles.

Elle permet de recueillir, annuellement, les informations concernant les primes non versées mensuellement (telles que 13ème mois, primes de vacances ou de fin d'année, primes de technicité, primes de résultats, de rendement, d'assiduité...), à l'exception des primes d'intéressement et de participation.

Tableau 2 Décomposition du gain mensuel théorique (brut) en 1996, suivant l'activité économique

		Décomposition du gain théorique, en %			
	Gains mensuels théoriques en 1996	Salaire de base	heures supplé- mentaires	Primes mensuelles	Primes non mensuelles
EB: Industries agricoles et alimentaires (B0)	11 260	83,0	1,7	7,4	7,9
dont: Industries de la viande et du lait -151, 155-	10 350	83,3	1,6	7,2	7,9
Industries alimentaires, autres que viande et lait	12 030	82,7	1,8	7,5	8,0
EC: Industries des biens de consommation (C1 à C4)	12 490	86,8	1,0	5,4	6,7
C1 : Habillement, cuirdont : Habillement - 18-	8 980 8 950	92,0	0,7	3,7	3,6
Cuir, chaussures -19-	9 050	92,4 91,2	0,8	3,7	3,1
C2 : Edition, imprimerie, reproduction	15 420	83,7	0,6	3,6 4,4	4,7 9,8
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	16 110	84,8	0,6	6,6	8,1
C4: Industries des équipements du foyer	10 650	86,4	0,7	7,1	5,8
dont: Fabrication de meubles -361	9 990	87,3	1,1	6,6	5,0
ED: Industrie automobile (D0)	12 810	80,7	1,1	9,9	8,2
EE: Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	14 240	84,2	1,3	7,7	6,8
E1: Construction navale, aéronautique et ferroviaire	16 050	83,2	1,2	9,0	6,6
E2: Industries des équipements mécaniques	12 800	84,4	1,6	7,4	6,6
E3: Industries des équipement électriques et électroniques	15 530	84,7	0,7	7,4	7,3
EF: Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	12 060	83,2	1,0	8,4	7,3
F1: Industries des produits minéraux	12 160	82,8	0,9	9,5	6,9
F2: Industrie textile	10 110	88,3	1,0	5,3	5,5
dont: Travail du bois et du papierdont: Travail du bois et fabrication d'articles en bois -20-	11 420 9 940	83,7 87,9	1,4	8,0	7,0
Industries du papier et du carton -21-	12 710	80,2	1,2 1,5	6,4 9,3	4,6 9,0
F4: Chimie, caoutchouc, plastiques	13 020	80,5	1,0	10,4	8,1
dont: Chimie, parachimie -241 à 243, 246, 247	15 590	76,9	1,1	11,3	10,7
Industrie du caoutchouc -251	11 790	78,1	0,6	13,9	7,4
Transformation des matières plastiques -252	11 200	85,2	1,0	7,8	6,0
F5: Métallurgie et transformation des métaux	12 080	82,9	1,1	8,4	7,6
F6: Industries des composants électriques et électroniques	12 250	85,1	0,8	6,8	7,4
EG: Energie (G1+G2)	14 430	84,7	1,8	10,9	2,6
G1: Production de combustibles et de carburants	19 820	82,1	0,7	10,5	6,7
G2: Eau, gaz, électricité	13 890	85,0	1,9	11,0	2,2
EH: Construction (H0)	10 980	89,6	1,5	4,5	4,5
EJ: Commerce (J1 à J3)	11 660	85,9	0,9	5,7	7,6
J1: Commerce et réparations automobiles	11 690	85,3	1,0	8,4	5,2
J2: Commerce de grosdont : Commerce de gros alimentaire	13 600	83,6	0,8	7,6	8,1
Commerce de gros non alimentaire	11 960 14 170	86,5 82,6	1,2	4,0	8,4
J3: Commerce de détail, réparations	9 930	88,0	0,6 0,9	8,9	7,9
EK: Transports (K0) (non compris RATP))	12 200	84,2	2,9	3,3	7,8
EL: Activités financières (L0)				6,2	6,7
dont: Intermédiation financière -65-	16 530	77,6	0,2	9,1	13,1
Assurance -66-	16 850 15 040	77,9	0,2	8,4	13,5
		77,4	0,2	11,2	11,2
EN: Services aux entreprises (N1 à N4)	14 550 17 600	85,3	1,2	5,8	7,8
N3: Services opérationnels	11 030	85,0 85,6	0,5 2,0	5,8	8,8
N4: Recherche et développement	19 300	84,3	0,6	5,8 5,0	6,6 10,0
EP: Services aux particuliers (P1 à P3)	11 580	87,8			
P1: hôtels et restaurants	10 170	88,1	0,5 0,2	5,4	6,4
EQ: Education, santé (Q1+Q2)	12 800		2 22	5,4	6,3
Q2 : Santé	12 320	88,1 84,5	1,4 1,7	6,7 9,7	3,9 4,1
Regroupements spéciaux :		1.00.07	-,.	-,,	
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG)	12 600	02.0			
dont: Industrie textile et habillement -17, 18-	12 690	83,9	1,2	7,9	7,0
	9 550	90,3	0,9	4,5	4,4
Industrie chimique -24-	15 860	81,0	0,8	8,9	9,4
Caoutchouc et matières plastiques -25-	11 390	82,9	0,9	9,8	6,4
ndustries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	12 370	85,0	1,3	7,3	6,5
Tertiaire (commerce, transports, services) (EJ à EN,EP à ER)	13 120	85,0	1,1	6,1	7,8
dont: Ensemble des services (EL à EN, EP à ER)	14 210	84,7	0,8	6,2	8,2
Ensemble des secteurs non agricoles (EB à EH, EJ à EN, EP à ER)	12 780	85,0	1,2	6,6	7,2
- , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	- 1974 N. 1974	res) de la NA		0,0	7 3.60

suelles comprises), le douzième des primes non mensuelles versées en 1996, la rémunération mensuelle théorique ainsi obtenue s'élève à 12 785 F (tableau 1).

### Des compléments au salaire de base plus importants chez les hommes que chez les femmes

La part des heures supplémentaires et des primes dans le gain moyen est plus importante chez les hommes (15,6 %) que chez les femmes (13,4 %) (tableau 3).

C'est particulièrement le cas chez les ouvriers qui ont des heures supplémentaires deux fois plus importantes et un taux de primes men-

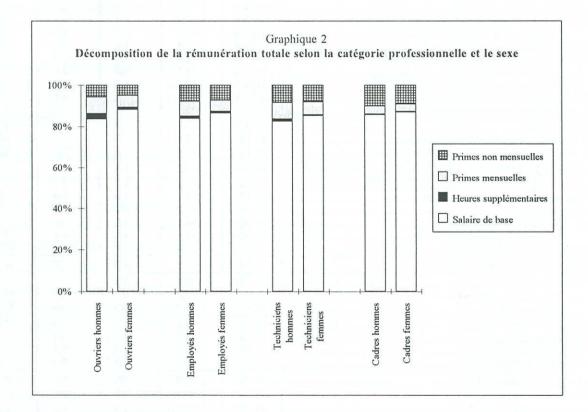
Tableau 3
Répartition du montant de la rémunération brute totale par type de rémunération et par sexe en 1996

Second Se	Hommes	Femmes
Gain mensuel théorique (en francs)	13 361	11 133
dont (en %) :		
Salaire de base	84,4	86,6
Heures supplémentaires	1,4	0,7
Primes mensuelles	7,0	5,6
Primes non mensuelles	7,2	7,1

suelles plus élevé que leurs collègues féminins (graphique 2).

Les employés masculins comme les techniciens agents de maîtrise se distinguent de leurs homologues féminins par un taux de primes mensuelles plus important, alors que, chez les cadres, la différence dans la structure de rémunération se situe au niveau des primes non mensuelles.

> Valérie BERNARD, Annie DELORT (DARES).



PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél.: 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISNN 1253 - 1545.